

LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE
RURAUX

Question n° 1661—**M. Southam**:

1. Le gouvernement se propose-t-il, pour une raison d'ordre économique, de fermer graduellement 3,500 bureaux de poste dans les régions rurales du Canada?

2. Dans cette éventualité, a-t-on étudié les inconvénients que cela présente pour les habitants de ces régions et les petits commerçants?

3. Quel autre emploi se propose-t-on d'offrir aux maîtres de poste que touche cette décision gouvernementale ou bien est-ce qu'on compte les indemniser?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):

1. En vertu d'un programme qui a débuté en février 1967, 533 bureaux de poste ont été fermés, 217 le seront prochainement, 404 resteront ouverts, et le cas de 2,851 autres bureaux sera mis à l'étude afin de déterminer s'ils doivent être fermés en raison de leur utilité limitée. Compte tenu de la mobilité accrue de la population, du peu de magasins dans les petites localités, du déplacement des habitants des régions rurales vers les centres urbains et de la centralisation du système scolaire, il est évident qu'une appréciation de l'utilité des petits bureaux de poste s'impose. Le cas de chaque bureau fait l'objet d'une étude distincte.

2. On pèse le pour et le contre de la fermeture des bureaux par rapport aux individus et à la communauté. En général, selon notre ligne de conduite, lorsque nous pouvons y substituer un autre service (qui souvent est plus avantageux) comme la distribution rurale à domicile ou aux boîtes à compartiments multiples, on ferme un bureau de poste devenu inutile. Si les usagers ne peuvent être desservis par la distribution rurale, ils doivent l'être par un bureau de poste voisin. Le bureau de poste qui ne peut être remplacé par un autre service reste ouvert.

3. Le gouvernement n'offre pas d'autre emploi aux maîtres de poste, mais ceux qui ont contribué au fonds de pension reçoivent leurs prestations, conformément à la loi sur la pension du service public.

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE À LA CHAUSSÉE
DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 1760—**M. Mather**:

Quelle était la contribution prévue du gouvernement fédéral à la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, par habitant de l'Île du Prince-Édouard?

[M. Groos.]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Pour des frais d'immobilisation estimatifs de 180 millions de dollars, \$1627 par habitant.

LACHUTE (QUÉBEC)—LE RECYCLAGE DE
JEUNES INDIENS

Question n° 1809—**M. Simpson**:

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien applique-t-il un programme dont l'objet est d'amener à Lachute, au Québec, pour des cours de recyclage, des étudiants indiens de la région de la baie James?

2. Quand le programme est-il entré en vigueur?

3. Combien d'étudiants étaient inscrits au début?

4. Combien sont-ils maintenant?

5. Si certains ont quitté, qui sont-ils et pourquoi l'ont-ils fait?

6. Sur quels critères s'est opérée la sélection des intéressés?

7. Quelles dispositions spéciales a-t-on prises à Lachute, a) avec certains groupes de citoyens, pour loger ou accueillir ces étudiants, b) avec les autorités des cours de formation de la main-d'œuvre, pour adapter les cours?

8. S'agissait-il d'un projet pilote?

9. Dans l'affirmative, va-t-on rédiger un rapport détaillé à ce sujet et va-t-on le publier?

10. Le gouvernement se propose-t-il de faire venir d'autres étudiants indiens à Lachute afin de les recycler dans ce centre de formation?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Au mois de novembre 1968, un des conseillers ministériels a effectué un sondage auprès des Indiens de la région de la baie James intéressés à suivre des cours de recyclage. Les renseignements ont été transmis au ministère de la Main-d'œuvre. Celui-ci nous a annoncé que des cours de recyclage de la 8^e à la 10^e année, sont donnés en anglais à Lachute. Comme Lachute est l'endroit le plus proche de la baie James où l'on donne des cours en anglais dans la province de Québec, le ministère de la Main-d'œuvre a approuvé l'admission des Indiens de la baie James répondant aux exigences.

2. Les élèves indiens sont arrivés à Lachute le vendredi 24 janvier, et les cours ont commencé le lundi 27 janvier. Leur retard de plusieurs jours était dû aux intempéries.

3. Quatorze élèves étaient inscrits au début.

4. Deux élèves étaient inscrits au 31 mars 1969.